

# LE MOBILIER DES MOSQUÉES MÉDIÉVALES DU MAROC D'APRÈS LES SOURCES TEXTUELLES

Abdeltif EL KHAMMAR\*  
Université Lumière-Lyon 2/UMR 5648-CNRS

BIBLID [1133-8571 13 (2006) 79-94]

**Resumen:** Este estudio pretende analizar las referencias textuales medievales relativas a los muebles de las mezquitas marroquíes. Nos permite profundizar en nuestros conocimientos medievales acerca de los almimbares, 'anza-s, sillas de profesores, alfombras y los diferentes elementos para la iluminación (candeleros, lámparas, antorchas y velas).

**Palabras clave:** Muebles de la mezquita. Documentación histórica árabe. Época medieval. Mezquitas marroquíes.

**Abstract:** This study attempts to analyse the mediaeval textual indications relating to the furniture of Moroccan mosques. It allows us to deepen our historical knowledge about mimbars, 'anza-s, teachers' chairs, mats and different elements of illumination (chandeliers, lamps, torches and candles).

**Key words:** Mosque furniture. Arabic historical documentation. Medieval period. Moroccan mosques.

La matière première de la présente étude repose principalement sur les mentions relatives au mobilier des mosquées médiévales du Mağrib al-Aqṣā contenues dans les sources médiévales et post-médiévales (les chroniques, les

---

\* e-mail : [abdeltif11@yahoo.fr](mailto:abdeltif11@yahoo.fr)

monographies des villes, les dictionnaires bio-bibliographiques et les recueils juridiques). L'intérêt majeur de cet article réside dans le fait qu'il procure une base de données susceptibles de nous renseigner et éclairer sur ce que fut le mobilier de certains édifices religieux du Maroc médiéval. Les indications historiques dont on dispose portent principalement sur les minbars, les *'anza-s*, les chaires d'enseignants, les nattes et le mobilier d'éclairage (lustres, lampes, flambeau, etc.). L'analyse des informations textuelles est nourrie et complétée, dans certains cas, par les données des enquêtes archéologiques.

### 1. Minbars

Le minbar est un mobilier quasi-indispensable dans les grandes mosquées où est célébrée la prière du vendredi. Ce terme est issu de la racine *N.B.R.* qui veut dire en arabe classique être haut, élever et exhausser<sup>(1)</sup>. Comme pourrait l'indiquer l'étymologie de son nom, le minbar se présente comme une chaire élevée, généralement mobile, à partir de laquelle le prédicateur (le *ḥaṭīb*)<sup>(2)</sup> s'adresse aux fidèles, et prononce le prêche (*ḥuṭba*) du vendredi et les annonces solennelles<sup>(3)</sup>.

Conformément à la tradition maghrébine, les minbars des grandes mosquées marocaines sont tous transportables et faits le plus souvent en bois<sup>(4)</sup>. Ils sont habituellement rangés dans un réduit aménagé dans le mur de la *qibla*, et n'apparaissent dans la salle de prière que pendant la célébration de la prière hebdomadaire du vendredi. Nos connaissances historiques portent essentiellement sur les minbars des *ḡāmi'-s* des grandes villes, notamment Marrakech, Sabta et surtout Fès.

Selon les récits de 'Alī al-Ġaznā'ī et d'Ibn Abī Zar' al-Fāsī, la grande mosquée de la Qarawiyīn à Fès fut dotée de trois minbars. Le premier, fait en

(1) J. Pederson, « Minbar », *Encyclopédie de Islam*, VII, 1990, p. 74-77, 74.

(2) Sur le sens et la signification du terme *ḥaṭīb*, cf. J. Pederson, « Khaṭīb », *Encyclopédie de Islam*, IV, 1978, p. 1141-1142.

(3) Sur les origines historiques du minbar, cf. J. Pederson, « Minbar », *Encyclopédie de Islam*, VII, 1990, p. 74-76. Pour plus de détails sur l'évolution des minbars en terre d'Islam, cf. L. Golvin, *Essai sur l'architecture religieuse musulmane*, t. 1, France, 1970, p. 211-232.

(4) Les artisans maghrébins ont conservé cette pratique ancestrale et n'ont fabriqué que des minbars en bois tout au long de l'histoire islamique du Maghreb. Contrairement à cette tradition, plusieurs minbars orientaux sont immobiles et construits en fer, pierre et brique ; cf. J. Pederson, « Minbar »..., p. 76.

bois de pin (*ḥaṣab al-ṣanawbar*), fut fabriqué vers l'année 345 H./956 J.C.; ce fut le *faqīh* 'Abdallāh Ibn 'Alī al-Fārisī qui effectua la première *ḥuṭba* à partir de ce minbar<sup>(5)</sup>. Le deuxième, fait en bois d'ébène et de raisin<sup>(6)</sup>, fut réalisé sous le gouvernement du *ḥāḡib* umayyade 'Abd al-Mālik al-Muzāffar (393-399 H./1002-1008 J.C.)<sup>(7)</sup>, fils et successeur du grand vizir al-Manṣūr Ibn Abī 'Āmir<sup>(8)</sup>. Ce minbar servit pour la *ḥuṭba* du vendredi pendant une période avoisinant un siècle et demi et subsista jusqu'à l'époque du premier souverain almoravide Yūsuf Ibn Tāšūfin (453-500 H./1061-1107 J.C.), et fut définitivement abandonné sous le règne de son successeur l'émir 'Alī Ibn Yūsuf (500-537 H./1107-1143 J.C.)<sup>(9)</sup>. Le troisième minbar date de l'époque almoravide et fut fabriqué dans le mois de *ša'bān* de l'année 538 H./1143 J.C.; le premier *ḥaṭīb* à avoir prêché à partir de cette œuvre fut le *faqīh* Mahdī Ibn 'Isā qui assura la *ḥuṭba* du vendredi dans la mosquée de la Qarawiyīn jusqu'à la prise de Fès par les Almohades<sup>(10)</sup>. Ce minbar fut l'œuvre d'un certain Abū Yaḥyā al-'Attād<sup>(11)</sup> qui le fabriqua en ivoire et en plusieurs types de bois : santal, ébène, oranger et raisin. Les travaux furent financés par les revenus des biens

- 
- (5) cf. Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Anīs al-muṭrib birawḍ al-qirtās fī mulūk Al-Maḡrib wa tāriḥ madīnat Fās*, Dār al-Manṣūr li al-ṭibā'a wa al-wirāqa, Rabat, 1972-1973, p. 55. Contrairement à l'auteur du *Rawḍ al-qirtās*, 'Alī al-Ġaznā'ī situe la date de fabrication de ce minbar vers 321 H./ 933 J.C., cf. 'Alī al-Ġaznā'ī, *Zahrāt al-ās fī binā' madīnat Fās*, Imprimerie Royale, Rabat, 1991, p. 46.
- (6) 'Alī al-Ġaznā'ī place la date de fabrication de ce minbar dans l'année 388 H./998 J.C., tandis qu'Ibn Abī Zar' la situe dans le mois *ḡumādā* II de l'année 395 H./1004 J.C. ; cf. 'Alī al-Ġaznā'ī, *Zahrāt al-ās...*, p. 55 ; Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Anīs al-muṭrib birawḍ al-qirtās ...*, p. 58-59.
- (7) Sur la personnalité de 'Abd al-Mālik al-Muzaffar, E. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. 2, Maisonneuve & Larose, Paris, 1999, p. 273-290.
- (8) *Ibid.* ; cf. aussi Ibn al-Qāḍī al-Maknāsī Aḥmad, *Ġaḡwat al-iqtibās fī ḡikr man ḥalla min al-a'lām bimadīnat fās*, 2 vol, Dār al-Manṣūr li al-ṭibā'a wa al-wirāqa, Rabat, 1973, t.1, p. 56.
- (9) *Ibid.*
- (10) Pendant les premiers temps de l'époque almohade, les imams et les *ḥaṭībs* ne pouvaient exercer leurs fonctions que s'ils maîtrisaient les paroles de l'unicité de Dieu (*al-tawḥīd*) en berbère. Dès l'arrivée des Almohades à Fès, le *ḥaṭīb* Mahdī Ibn 'Isā fut donc remplacé par un *ḥaṭīb* berbère dénommé 'Alī Ibn 'Aṭīyya ; cf. Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Anīs al-muṭrib birawḍ al-qirtās ...*, p. 62 ; 'Alī al-Ġaznā'ī, *Zahrāt al-ās...*, p. 55-56.
- (11) 'Alī al-Ġaznā'ī relate qu'Abū Yaḥyā al-'Attād fut un maître en littérature et en poésie, et enseigna ces disciplines aux étudiants résidant à Fès, cf. *Ibid.*, p. 55.

habous, et furent dirigés, dans un premier temps, par le cadî ‘Abd al-Ḥaq Ibn ‘Abdallāh Abn Ma‘īsa al-Ġarnāṭī, et, dans un deuxième temps, par son successeur ‘Abd al-Mālik Ibn Bayḍā’ al-Qaysī<sup>(12)</sup>.

Concernant le minbar de la grande mosquée de Fās al-Ġadīd<sup>(13)</sup>, l’auteur de la *Daḥīra al-Sāniya* précise que sa fabrication fut commencée durant le mois de *ramadan* de l’année 677 H./1278 J.C., et achevée pendant le mois de *ramadan* de l’année suivante (678 H./1279 J.C.). Les travaux de sa réalisation s’étalèrent donc sur une période de douze mois, et furent entrepris par le *m’allam* al-Ġarnāṭī al-Raṣṣāṣ. La première *ḥuṭba* du vendredi prononcée du haut de ce minbar fut assurée par le *faqīh* Muḥammad Ibn Abī Zar‘, dans les débuts du mois de *ramadan* de l’année 678 H./1279 J.C.<sup>(14)</sup>.

Quant au minbar de la grande mosquée de la Kutubiya, l’auteur d’*al-Ḥulal al-mawšīya* indique qu’il fut accompli en al-Andalus à une date imprécise et transféré à ce *ġāmi* sur l’ordre du calife almohade ‘Abd al-Mu‘min Ibn ‘Alī. Il était de grandes proportions (*manbaran ‘aẓīman*), et fut taillé en bois de santal bicolore (rouge et jaune) et couvert d’un revêtement argenté et doré<sup>(15)</sup>. Dans son article consacré à ce minbar, J. Sauvaget souligne que celui-ci n’était pas destiné, dans un premier temps, à la mosquée de la Kutubiya, mais plutôt à l’une des mosquées almoravides de Marrakech. Cette œuvre andalouse fut donc transférée à Marrakech pendant l’époque almoravide, c’est-à-dire bien avant l’avènement du calife almohade ‘Abd al-Mu‘min, contrairement à ce que rapporte l’auteur d’*al-Ḥulal al-mawšīya*<sup>(16)</sup>.

En ce qui concerne le minbar de la grande mosquée de Sabta, al-Anṣārī al-

(12) Ibn Abī Zar‘ al-Fāsī, *Al-Anīs al-muṭrib birawḍ al-qirṭās...*, p. 62 ; ‘Alī al-Ġaznā‘ī, *Zahrat al-ās...*, p. 55-56. Pour l’étude archéologique du minbar almoravide de la Qarawiyyīn, cf. H. Terrasse, *La grande mosquée Al-Qaraouiyyin à Fès*, Paris, 1968, p. 49-53.

(13) Le commencement des travaux de construction de la mosquée de Fās al-Ġadīd se place dans le mois de *ṣawwāl* de l’année 674 H./1275 J.C., cf. Ibn Abī Zar‘ al-Fāsī, *Al-Daḥīra al-sāniya fī tāriḥ al-dawla al-marīniya*, édition Dār al-Mansūr li al-ṭibā‘a wa al-wirāqa, Rabat, 1972, p. 161-162.

(14) *Ibid.*, p. 162.

(15) Anonyme, *Al-Ḥulal al-mawšīya fī ḍikr al-aḥbār al-murrākīsiya*, édition dār al-raṣad al-hadīta, Casablanca, 1979, p. 144.

(16) Pour l’étude épigraphique de l’inscription de datation du minbar de la Kutubiya, cf. J. Sauvaget, « Sur le minbar de la Kutubiya de Marrakech », *Hespéris* XXXVI, 1949, p. 313-319.

Sabtī nous apprend que celui-ci fut fabriqué dans le mois de *ša'bān* de l'année 408 H./1017 J.C.<sup>(17)</sup>, et continua, semble-t-il, à fonctionner et à servir pour la *ḥuṭba* du vendredi jusqu'à l'époque de la rédaction d'*Iḥtiṣār al-aḥbār* (15<sup>e</sup> siècle). Ayant des dimensions grandioses, le minbar en question se compose de douze marches<sup>(18)</sup> et dépasse largement la taille de la quasi-totalité des minbars des grandes mosquées du Magrib al-Aqṣā.

La hauteur imposante des minbars était une tradition très bien répandue, et ancrée dans tout l'Occident musulman méditerranéen. De ce fait, plusieurs juristes andaluso-maghrébins s'étaient mobilisés contre cette pratique qui est considérée, selon eux, comme l'une des innovations (*bida'*) introduites dans les grandes mosquées<sup>(19)</sup>. Le minbar exemplaire doit, aux yeux de ces *faqīh-s*, s'apparenter à celui de la mosquée du Prophète à Médine qui se composait seulement de trois degrés<sup>(20)</sup>. À l'instar des *maqṣūra-s* et des chaires d'enseignants, le minbar colossal (*al-minbar al-ālī*) risque d'occuper une grande partie de la superficie de la mosquée et de perturber les files des fidèles au moment de la prière<sup>(21)</sup>.

## 2. 'Anza-s

La quasi-totalité des grandes mosquées du Maroc dispose d'une 'anza qui est un panneau en bois destiné, à l'instar du mihrab, à indiquer l'orientation de la *qibla* pour les fidèles qui font leurs prières dans le *ṣaḥn*, surtout pendant la saison estivale. Ce mobilier de menuiserie ouvragée, généralement placé face à la cour de la mosquée, à l'entrée de la nef médiane de la salle de prière, s'accompagne le plus souvent d'une échancrure qui, taillée sur le seuil reliant le *ṣaḥn* à la nef axiale, embrasse la même forme que la niche du mihrab.

Nos connaissances historiques sur les 'anza-s médiévales du Maroc sont

(17) Muḥammad Ibn Qāsim al-Anṣārī al-Sabtī, *Iḥtiṣār al-aḥbār 'amma kāna biṭaḡr sabta min sanīyyi al-āṭār*, Imprimerie Royale, Rabat, 1996, p. 28.

(18) Muḥammad Ibn Qāsim al-Anṣārī al-Sabtī, *Iḥtiṣār al-aḥbār*..., p. 28.

(19) Abū al-'Abbās Aḥmad Ibn Yaḥyā al-Wanṣarīsī, *Al-Mi'yār al-mu'rib wa al-ḡāmi' al-muḡrib 'an fatāwī ahl iḡrīqiya wa al-andalus wa al-maḡrib*, (Ministère du Waqf et des Affaires islamiques du Maroc), Rabat, 1981, t. 2, p. 485-486.

(20) *Ibid.*

(21) *Ibid.*

dérisoires<sup>(22)</sup>, et se limitent à des mentions sommaires éparpillées dans les sources mérinides (le *Rawḍ al-qirtās* et la *Zahrat al-ās*). Ces indications portent essentiellement sur les deux 'anza-s médiévales de la grande mosquée de la Qarawiyīn à Fès. Si l'on en croit les dires d'Ibn Abī Zar' al-Fāsī, la plus ancienne 'anza de ce *masġid al-ġāmi* est fabriquée en bois de cèdre (*ḥašab al-'arz*) et date du mois de *ša'bān* de l'année 524 H./1129 J.C.<sup>(23)</sup>, c'est-à-dire sous le règne de l'émir almoravide 'Alī Ibn Yūsuf (500-537 H./1107-1143 J.C.). L'auteur de la *Zahrat al-ās* ne fait pas état de l'existence de cette 'anza almoravide et reste assez sobre quant à la deuxième 'anza qui remonte aux premiers temps du règne du souverain mérinide Abū Ya'qūb Yūsuf (685-706 H./1286-1307 J.C.)<sup>(24)</sup>. Ibn Abī Zar' fournit davantage de précisions chronologiques sur cette 'anza mérinide, et indique que celle-ci fut fabriquée sous le contrôle du prédicateur et cadī de Fès Muḥammad Ibn Ayyūb Abū al-Ṣabr. Les travaux furent financés par les revenus des biens habous et commencés dans les débuts du mois de *dū al-qi'da* de l'année 687 H./1288 J.C. et terminés le jeudi 5 du mois de *rabī' I* de l'année 689 H./1290 J.C.<sup>(25)</sup>.

### 3. Chaires d'enseignants

Au Maroc comme dans le reste des pays du monde musulman, la mosquée jouit d'une place capitale et primordiale dans la diffusion et le rayonnement de l'enseignement au sein des centres urbains et ruraux. La littérature historiographique médiévale est relativement explicite quant aux cours organisés dans les mosquées marocaines et à la biographie des ulémas et *faqīh*-s qui animaient ces cercles d'études. Le vocable arabe le plus fréquemment employé pour désigner ces cours est *al-karāsī al-'ilmīyya* qui veut dire littéralement les chaires scientifiques. Ils sont donc associés aux chaires (*al-*

(22) M. Terrasse mena une étude archéologique sur deux 'anza-s de Fès, à savoir celles de la grande mosquée de la Qarawiyīn et de la grande mosquée de la ville royale mérinide de Fās al-Ġadīd, cf. M. Terrasse, « Le mobilier liturgique mérinide », *Bulletin d'Archéologie Marocaine*, X, 1976, p. 185-188.

(23) Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Anīs al-muṭrib birawḍ al-qirtās* ..., p. 65.

(24) 'Alī al-Ġaznā'ī, *Zahrat al-ās*..., p. 73.

(25) Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Anīs al-muṭrib birawḍ al-qirtās*..., p. 65. L'auteur de la *Zahrat al-ās* place la date de fabrication de la 'anza mérinide de la Qarawiyīn dans l'année 686 H./1287 J.C., c'est-à-dire trois ans plus tôt que la date proposée par l'auteur du *Rawḍ al-qirtās*, cf. 'Alī al-Ġaznā'ī, *Zahrat al-ās*..., p. 73.

*karāsī*) des enseignants qui meublent jusqu'à présent une bonne partie des grandes mosquées marocaines. Cependant, les sources demeurent discrètes concernant la morphologie de ces chaires. Seules des études archéologiques sont susceptibles d'établir une typologie exhaustive des chaires appartenant aux mosquées du Maroc.

Plusieurs fatwas contenues dans le corpus du *Mi'yār* d'al-Wanšarīsī se prononcent sur l'avis de divers *faqīh-s* andaluso-maghrébins quant à la question de poser les chaires des enseignants à l'intérieur de la salle de prière. Ces docteurs musulmans sont unanimes sur le fait que cette pratique est considérée comme une innovation (*bid'a*) blâmable, et pensent que les savants occupant ces chaires ont tort d'enseigner assis sur une chaire (*kursī*)<sup>(26)</sup>. Le point de vue de ces *faqīh-s* trouve son explication dans le fait que les *kursī-s* ne peuvent pas être déplacés des endroits qui leur sont destinés et occupent, par conséquent, une superficie de la mosquée qui doit normalement être libérée pour que les fidèles puissent effectuer la prière à l'intérieur de la salle de prière<sup>(27)</sup>.

#### 4. Nattes

La prière dans les mosquées médiévales du Maroc ne se faisait pas directement sur le sol, mais plutôt sur des nattes qui couvraient généralement toute la surface de la salle de prière et lambrissaient, dans certains cas, les murs et les piliers de la même salle. Cette tradition trouve son explication dans le fait que le fidèle doit être propre au moment de la prière (*tāhir*), et que les nattes permettent d'éviter de salir les vêtements des fidèles par leur contact direct avec le sol et de protéger ces même fidèles contre le froid pendant la saison pluviale. L'utilisation des nattes dans les mosquées est une pratique très ancienne qui remonte à l'époque du Prophète Muḥammad. Si l'on en croit certains traditionnistes, le Prophète de l'Islam se servait d'une natte pour ses prières quotidiennes, et l'éponyme de l'école malikite Mālik Ibn Anas utilisait également une natte confectionnée en feuilles de palmier lors de ses prières<sup>(28)</sup>. Cette coutume date donc des premières années de l'Islam. Elle se

(26) Abū al-'Abbās Aḥmad Ibn Yaḥyā Al-Wanšarīsī, *Al-Mi'yār...*, t. 2, p. 476 ; V. Lagardère, *Histoire et société en Occident musulman au Moyen Âge, analyse du mi'yār d'al-Wanšarīsī*, Casa de Velázquez, Madrid, 1995, p. 50, 66.

(27) Abū al-'Abbās Aḥmad Ibn Yaḥyā al-Wanšarīsī, *Al-Mi'yār...*, t. 2, p. 485-286.

(28) L. Golvin, *Essai sur l'architecture...*, t. 1, p. 241.

propagea ensuite dans une bonne partie du territoire de *Dār al-islām* et s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Les sources arabes médiévales sont muettes quant aux ateliers marocains s'occupant de la fabrication des nattes, et ne permettent pas de tirer des conclusions sur les techniques mises en œuvre par les artisans pour la production de ces *ḥaṣīr*-s. Seules des enquêtes ethnographiques sont susceptibles de nous éclairer sur la question de ces ateliers et des méthodes utilisées pour leur confection. Les mentions historiques portant sur les nattes des mosquées ne nous renseignent que sur les aspects qui concernent leur gestion au sein de ces édifices religieux. Selon deux fatwas du *Mi'yār* énumérant les fonctions du personnel de certaines mosquées, la couture et la réparation des nattes déchirées n'incombaient pas aux artisans spécialistes, mais constituaient plutôt l'une des tâches variées du muezzin<sup>(29)</sup> et, dans certains cas, de l'imam<sup>(30)</sup>.

Le statut des nattes anciennes et usées fait également l'objet de plusieurs questions juridiques en al-Andalus et au Maghreb. Dans l'une des fatwas contenues dans le corpus du juriste maghrébin al-Wanṣarīsī, le *faqīh* andalusi du 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> siècle al-Ṣaraqustī se prononce sur cette question et affirme que les nattes anciennes inutilisées restent des biens habous inaliénables, et ne doivent aucunement être vendues à d'autres édifices religieux ou à des particuliers. Elles sont conservées dans la pièce réservée aux débarras de la mosquée pour une éventuelle réutilisation<sup>(31)</sup>. Le même *faqīh* propose une autre solution : les nattes peuvent être transférées gratuitement à une autre mosquée qui en a besoin dans le cas où la mosquée à laquelle elles furent originellement destinées est dans un état d'abandon<sup>(32)</sup>. Dans le même ordre d'idées, Ibn 'Abdūn stipule dans son traité de *ḥisba* consacré à la ville de Séville que les nattes usées appartenant aux mosquées devaient servir à recouvrir le sol des chambres de la prison et des bancs de la salle d'ablutions, et que le surplus de ces vieilles nattes peut être distribué aux gens les plus démunis<sup>(33)</sup>.

(29) Abū al-'Abbās Aḥmad Ibn Yaḥyā al-Wanṣarīsī, *Al-Mi'yār*..., t. 7, p. 170-171.

(30) *Ibid.*, p. 265.

(31) *Ibid.*, p. 146.

(32) Abū al-'Abbās Aḥmad Ibn Yaḥyā al-Wanṣarīsī, *Al-Mi'yār*..., t. 7, p. 146.

(33) E. Lévi-Provençal, *Séville musulmane au début du XII<sup>e</sup> siècle, le traité d'Ibn 'Abdūn sur la vie urbaine et les corps de métiers*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2001, p. 48.

### 5. Mobilier d'éclairage

On n'est pas très bien renseigné sur le système d'éclairage des mosquées marocaines, et les seules indications historiques dont on dispose portent essentiellement sur les *ḡāmi*'-s de Fès, Taza et de Sabta. Les mentions sont principalement centrées sur les lustres et la gestion d'huile d'éclairage<sup>(34)</sup>.

Selon les dires de 'Alī al-Ġaznā'ī, la grande mosquée de la Qarawiyīn disposait de soixante et un lustres dont les plus grands, au nombre de cinq, étaient destinés à éclairer la nef axiale. Elle possédait également trente lampes irakiennes (*al-ṣubḥiyāt al-'irāqiyāt*) qui étaient réparties dans toute la surface de ce *ḡāmi*'. Cinq de ces lampes étaient placées à côté du mihrab pour mieux éclairer cet élément central de la grande mosquée<sup>(35)</sup>. Le même auteur nous fournit des informations précieuses sur le plus grand lustre de la Qarawiyīn dont la date de fabrication remonte à l'époque du calife almohade al-Nāṣir (595-613 H./ 1199-1213 J.C.). Ce lustre fut installé dans la nef médiane de la Qarawiyīn sur l'initiative du *faqīh* et *ḥaḏīb* 'Abdallāh Ibn Mūsā al-Mu'allim, et se substitua à un ancien lustre abîmé qui avait été affecté par les injures du temps<sup>(36)</sup>. Il est aujourd'hui dans un bon état de conservation, et se trouve sous la coupole nervée de la nef axiale almoravide<sup>(37)</sup>. Son coût fut de cent dix-sept *dīnār*-s d'argent plus un cinquième de *dīnār*, prélevés sur le revenu des habous de la mosquée de la Qarawiyīn; son poids est de dix-sept quintaux et quart; la circonférence de base est de 32 empan; le nombre de godets des veilleuses de ce lustre est de cinq cent vingt et il faut cinq réservoirs en céramique (*qulal*) en huile pour remplir toutes ces lampes<sup>(38)</sup>. H. Terrasse consacre une description

(34) Il faut signaler que la littérature jurisprudentielle est très proluxe quant à la question de la gestion de l'huile permettant l'allumage des lustres et des lampes des mosquées andaluso-maghrébines, et au personnel s'occupant de l'éclairage des mosquées. Pour en savoir plus de détails sur les fatwas traitant de cette question, cf. Abū al-'Abbās Aḥmad Ibn Yaḥyā al-Wanṣarīsī, *Al-Mi'yār*..., t. 2, p. 467 ; t. 7, p. 64-65, 85-86, 170-171, 257-258, 265, 272-273, 294, 426 ; t. 8, p. 441-443.

(35) 'Alī al-Ġaznā'ī, *Zahrat al-ās*..., p. 94.

(36) *Ibid.*, p. 69 ; cf. aussi Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Anīs al-muṭrib birawḍ al-qirṭās*..., p. 66 ; Ibn al-Qāḏī al-Maknāsī, *Ġadwat al-iqtibās*..., t. 1, p. 69.

(37) H. Terrasse, *La grande mosquée Al-Qarawiyīn*..., p. 57.

(38) 'Alī al-Ġaznā'ī, *Zahrat al-ās*..., p. 69. Les informations relatives au grand lustre almohade de la Qarawiyīn contenues dans le texte du *Rawḍ al-qirṭās* ne sont pas identiques à celles présentées par 'Alī al-Ġaznā'ī. Dans ce sens, Ibn Abī Zar' note : « le coût total fut de sept

détaillée de ce mobilier almohade dont les grandes lignes se présentent comme suit : « Ce lustre est suspendu par une hampe achevée par un anneau tréflé et composé de pièces tournées séparant un prisme hexagonal et deux sphères. Le corps du lustre est fait d'un cône à gradins : chaque gradin étant bordé d'une série continue de supports de bronze ajourés recevant des godets à huile. Le plateau inférieur de ce cône est bordé d'une couronne de merlons dentés. L'armature intérieure est faite d'une coupole nervée à douze pans. Les angles du polygone de base sont ornés de bobéchons pendants. La base de cette coupole, plus étroite que le plateau à gradins, s'y raccorde par des consoles florales qui enserrent des arcatures formant le décor de base des panneaux ajourés qu'encadrent les nervures. La hampe par laquelle est suspendue le lustre est toute moulurée de tores d'épaisseur variable. Les porte-godets des gradins ont une base triangulaire, ajourée d'un décor de palmes. La coupole intérieure est faite de vingt-quatre nervures divergentes, deux par deux, de chaque angle du dodécagone »<sup>(39)</sup>.

L'auteur du *Rawḍ al-qirṭās* nous apprend, de son côté, que les lampes constituant ce lustre almohade étaient toutes allumées pendant les nuits du mois de *ramaḍān*, et en particulier celle du 27<sup>e</sup> jour (*Laylat al-qadr* : la nuit du destin). On avait besoin de trois quintaux et demi d'huile d'olives pour l'illumination des lampes pendant cette nuit de destin. Cette pratique régna pendant toute l'époque du calife al-Nāṣir (595-613 H./1199-1213 J.C.) et s'arrêta immédiatement après la mort du cadī de Fès Yūsuf Ibn 'Imrān en 617 H./ 1220 J.C.<sup>(40)</sup>. L'allumage du lustre fut donc limité à la nuit du 27<sup>e</sup> jour du mois de *ramaḍān*, car les moyens financiers de la Qarawiyīn baissèrent brutalement pendant cette époque à cause de la famine et de l'anarchie qui régnaient dans la ville, et on ne pouvait pas, par conséquent, se procurer d'huile d'éclairage<sup>(41)</sup>. De surcroît, le cadī al-Ḥayyūnī interdit catégoriquement l'illumination des lampes de ce lustre pendant toute l'année et justifia sa

---

cent dix-sept *dīnār*-s et deux *dirham*-s et demi ; son poids fut estimé à dix-sept quintaux et demi et le nombre de ses lampes fut fixé à cinq cent neuf ; l'allumage de toutes ces lampes nécessita un quintal et sept réservoirs en céramique d'huile d'olives. », cf. Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Anīs al-muṭrib birawḍ al-qirṭās...*, p. 66-67.

(39) H. Terrasse, *La grande mosquée Al-Qaraouiyin ...*, p. 57-58.

(40) Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Anīs al-muṭrib birawḍ al-qirṭās...*, 66-67.

(41) *Ibid.*, p. 67.

position par l'idée selon laquelle les Musulmans ne vénèrent pas le feu d'éclairage, mais doivent concentrer leur intérêt sur l'adoration de Dieu<sup>(42)</sup>. Cependant, la tradition de l'allumage du grand lustre de la Qarawiyīn pendant toute la nuit du destin réapparut de nouveau sous le règne du souverain mérinide Abū Ya'qūb Yūsuf (685-706 H./ 1286-1307 J.C.). Ce fut son cadī à Fès, Muḥammad Ibn Ayyūb Abū al-Ṣabr, qui s'occupa de cette affaire dès sa nomination en 687 H./ 1288 J.C, et ordonna aux responsables de la mosquée de la Qarawiyīn de relancer cette pratique ancestrale qui devait subsister jusqu'à la période de la rédaction de la chronique du *Rawḍ al-qirṭās* (727 H./ 1326 J.C.)<sup>(43)</sup>.

Plusieurs juristes andaluso-maghrébins médiévaux restent hostiles à la consommation excessive de l'huile d'éclairage pendant le mois de *ramaḍān*, la dénoncent fermement et la considèrent comme une innovation blâmable<sup>(44)</sup>. À cet égard, le juriste andalou Ibn al-Ḥāḡḡ (mort 529 H./ 1135 J.C.) se montre opposé à l'usage abusif des luminaires dans les mosquées de Cordoue et conteste le gaspillage d'huile provoqué par leur illumination durant toute la nuit<sup>(45)</sup>.

Sous le règne du sultan mérinide Abū al-Ḥasan (731-752 H./1331-1351 J.C.), la travée faisant face à la porte des libraires (*Bāb al-Kutubiyīn*) de la grande mosquée de la Qarawiyīn, fut munie d'une grande cloche (*al-nāqūṣ al-kabīr*) en bronze qui, provenant de l'une des églises de Gibraltar, fut convertie en lustre dans le mois de *ṣawwāl* de l'année 737 H./1336 J.C. Cette cloche fut ramenée des terres andalouses par l'émir al-As'ad 'Abd al-Wāḥid Ibn Mālik, fils d'Abū al-Ḥasan, à l'occasion de sa conquête de Gibraltar dans les débuts du mois de *ṣawwāl* de l'année 733 H./1332 J.C.<sup>(46)</sup>. Elle pesait dix quintaux, et était dotée de godets de verre destinés à recevoir l'huile d'éclairage. Le coût de sa réutilisation fut fixé à soixante-dix *dinār*-s d'or, prélevés sur les revenus des biens habous de la mosquée par le régisseur (*nāẓir*) Aḥmad Ibn Muḥammad Ibn

(42) *Ibid.*

(43) *Ibid.* cf. aussi 'Alī Al-Ġaznā'ī, *Zahrāt al-ās...*, p. 69 ; Ibn al-Qāḍī al-Maknāsī, *Ġadwat al-iqtibās...*, t. 1, p. 69.

(44) Abū al-'Abbās Aḥmad Ibn Yaḥyā al-Wanṣarīsī, *Al-Mi'yār* ..., t. 2, p. 466.

(45) *Ibid.*, p. 467.

(46) 'Alī Al-Ġaznā'ī, *Zahrāt al-ās...*, p. 75-76 ; Ibn al-Qāḍī al-Maknāsī, *Ġadwat al-iqtibās...*, t. 1, p. 73.

al-Ašqar al-Šanhāgī<sup>(47)</sup>. H. Terrasse y consacre une description sommaire dont les grands traits se présentent comme suit : « La cloche de taille moyenne qui a été utilisée ne porte aucune inscription et aucune figure. Son ouverture est entièrement obstruée par un large plateau de cuivre d'un diamètre un peu supérieur. Il se compose de douze segments ajourés et ciselés remplis de palmes sur rinceaux; la bordure extérieure supporte une frise de merlons dentés. Aux baguettes séparant ces segments s'attachent douze consoles prenant appui sur un tambour dodécagonal dont les faces sont ornées d'arcatures florales ajourées, aux tympans pleins mais ciselés. A chaque angle du polygone est suspendu un bobéchon et à l'intérieur de ce tambours se creuse une coupole lobée. »<sup>(48)</sup>.

Le phénomène de la réutilisation des cloches dans les mosquées et leur conversion en lustre n'est pas une nouveauté spécifique à la grande mosquée de la Qarawiyīn, mais se manifeste également dans d'autres édifices religieux du monde andaluso-maghrébin, notamment dans les grandes mosquées de Taza, Grenade et Cordoue<sup>(49)</sup>. Dans ce sens, L. Golvin souligne : « On ne sera pas étonné de ce emploi que nous avions déjà remarqué dans un lustre de Grenade. Ils étaient déjà courants à la période califale en Espagne et à la grande mosquée de Cordoue dut s'enorgueillir de tels trophées gagnés sur les infidèles. Les cloches étaient parfois fondues pour servir à d'autres usages, ou bien, comme nous venons de le voir, on les habillait pour les utiliser pour l'éclairage des mosquées »<sup>(50)</sup>.

En outre, l'auteur de la *Zahrat al-ās* indique que la cour de la salle d'ablutions-latrines de la Qarawiyīn était éclairée par un grand lustre pourvu de godets de verre qui étaient remplis d'huile et illuminés pendant les moments de prières nocturnes. La hampe du lustre était accrochée à la base d'une coupole en plâtre, ciselée en motifs de muqarnas et peinte de motifs multi-couleurs. Les

(47) *Ibid.*

(48) H. Terrasse, *La grande mosquée Al-Qaraouiyin...*, p. 66. Il convient de signaler que la grande mosquée de la Qarawiyīn dispose également de trois petites cloches transformées en lustre qui sont attestées archéologiquement, mais ne sont pas mentionnées par les textes médiévaux. Pour en savoir plus, cf. *Ibid.*, p. 66-67.

(49) L. Golvin, « L'éclairage des mosquées en Occident Musulman », *Quaderni di studi arabi*, 5-6, *Atti del XIII congresso del l'Unione Européenne d'Arabisants et d'Islamisants*, Venise, 1988, p. 303-322, 311-312.

(50) *Ibid.*

quinze cabinets de cette *dār al-wuḍū'* étaient éclairés pendant la nuit par des flambeaux en verre, aménagés au-dessus des meurtrières surmontant les arcs des portes d'entrée<sup>(51)</sup>.

Par ailleurs, l'auteur de la *Daḥīra al-Sāniya* rapporte que la grande mosquée de Fās al-Ġadīd<sup>(52)</sup> fut dotée d'un grand lustre (*al-turayya al-kubrā*) pour l'éclairage de sa nef axiale vers la fin du mois de *rabī'* I de l'année 679 H./1280 J.C., c'est-à-dire sous le règne du souverain mérinide Abū Yūsuf Ya'qūb (656-685 H./1258-1286 J.C.). Il fut fabriqué par un certain *m'allam al-Ḥiḡāzī*, et les travaux de sa réalisation furent financés par les capitations imposées sur les Juifs (*ḡizyat al-yahūd*)<sup>(53)</sup>. Le même auteur signale que ce mobilier pesait plus de neuf quintaux et possédait 187 godets de verre<sup>(54)</sup>, mais ne nous fournit pas, malheureusement, d'autres détails susceptibles de nous faire une idée globale et complète sur les éléments composant sa structure et les motifs formant ses combinaisons décoratives.

Quant au grand lustre de la grande mosquée de Taza<sup>(55)</sup>, l'auteur du *Rawḍ al-qirṭās* lui consacre une mention très sommaire, et relate que celui-ci fut mis en place en 693 H./1293 J.C., c'est-à-dire immédiatement après la fin des travaux d'agrandissements mérinides du *ḡāmi'*. Ces aménagements furent lancés par le sultan Abū Ya'qūb Yūsuf en 690 H./1291 J.C. et s'étendirent donc pour une durée de trois ans. Le coût total de ceux-ci et de la fabrication du lustre fut estimé à huit mille *dīnār*-s d'or<sup>(56)</sup>. Le même auteur nous indique que ce lustre mérinide de Taza pèse 32 quintaux et dispose de 514 godets de verre<sup>(57)</sup>, et

(51) 'Alī Al-Ġaznā'ī, *Zahrat al-ās...*, p. 71.

(52) Il est à signaler que la mosquée de Fās al-Ġadīd fut édifiée par Abū Yūsuf Ya'qūb dans les débuts du mois de *ṣawwāl* de l'année 674 de l'hégire (1275 J.C.) ; les chantiers de sa construction furent entrepris sous la direction d'un certain Abū 'Abdallāh 'Abdalkarīm al-Ḥadūdī et du gouverneur à Meknès Abū 'Alī Ibn al-Azraq, et le coût de son édification fut prélevé sur les revenus des pressoirs à l'huile d'olives de Meknès, cf. Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Daḥīra al-Sāniya...*, p. 161-162.

(53) *Ibid.*, p. 162.

(54) Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Daḥīra al-Sāniya...*, p. 162.

(55) Pour l'étude archéologique du grand lustre de la mosquée de Taza, cf. H. Terrasse, *La grande mosquée de Taza*, publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, XXXIX, Paris, 1943.

(56) Ibn Abī Zar' al-Fāsī, *Al-Anīs al-muṭrib birawḍ al-qirṭās...*, p. 408-409.

(57) *Ibid.*, p. 409.

semble être, par conséquent, de dimensions beaucoup plus imposantes que celui de la grande mosquée de la Qarawiyīn. L. Golvin réserve un petit passage de son article intitulé « L'éclairage des mosquées en Occident musulman » à ce mobilier, et nous laisse la description suivante : « ...Sa hauteur totale avoisine 4 mètres et sa largeur est 2,50 m environ. C'est le plus volumineux connu en Occident musulman. Il affecte la forme d'un immense abat-jour à gradins posé sur une base en couronne bordée extérieurement de merlons en dents de scie. Les manchons superposés en gradins sont ajourés de fines ciselures, une pseudo écriture coufique se détachant sur un fond floral très stylisé. Au sommet, une longue tige traverse divers volumes : boules filigranées, boîte parallélépipédique à faces ciselées, sortes de bras déployés. Là, comme à Fès, cette sorte de carapace dissimule une magnifique coupole nervée dont les fuseaux ajourés forment une véritable dentelle métallique. Cette coupole repose sur un tambour polygonal relié à la base par une série de consoles moulurées et découpées en arcs à lambrequin. Les godets à huile se fixaient dans des alvéoles percées sur le plateau des gradins »<sup>(58)</sup>.

Concernant la grande mosquée de Sabta, les lustres et les lampes étaient allumés pendant une grande partie de la nuit, surtout au moment des prières nocturnes. L'édifice disposait également d'un flambeau (*miṣbāḥ*) appelé *al-sāmīr* qui restait allumé durant toute la nuit, et était généralement placé au niveau de la nef médiane<sup>(59)</sup>. L'huile d'éclairage était habituellement contrôlée et confiée à une personne honnête (*ṣāhid min al-ṣuhūd 'aw ṭīqa min al-umanā'*) qui calculait chaque jour la quantité d'huile dont la mosquée avait besoin pour être éclairée. Cette personne était chargée de distribuer équitablement les parts d'huile aux personnels s'occupant de l'allumage du *ḡāmi'* (*al-wuqqād*)<sup>(60)</sup>. Pendant les dix derniers jours du mois de *ramadan*, l'édifice était exceptionnellement éclairé toute la nuit pour pouvoir permettre aux fidèles de célébrer leurs prières et de réciter le Coran. La surveillance de la mosquée incombait aux muezzins qui se servaient, pour ce faire, de flambeaux et étaient exceptionnellement aidés dans leur tâche par quelques veilleurs de nuit de la

(58) L. Golvin, « L'éclairage des mosquées en Occident Musulman... », p. 310-311.

(59) H. Ferhat, « Un nouveau document sur la grande mosquée de Sabta au Moyen Âge », *Hespéris Tamuda*, 1986, p. 5-15, 11.

(60) H. Ferhat, « Un nouveau document sur la grande mosquée de Sabta au Moyen Âge »..., p. 11.

ville (*aṣḥāb al-layl*). Les employés s'occupant des flambeaux (*aṣḥāb al-sāmīr*) devaient obligatoirement rester au *ḡāmi'* jusqu'à la prière de l'aurore (*ṣalāt al-faḡr*) et nettoyer tout le bâtiment immédiatement après la tenue de cette prière<sup>(61)</sup>.

Signalons enfin que l'usage des cierges de cire n'est pas attesté dans les mosquées du Maḡrib al-Aqṣā. Dans l'état actuel de nos connaissances, les sources médiévales ne renferment aucune mention de l'utilisation de ce mode d'éclairage dans ces monuments religieux, mais affirment son emploi dans quelques mosquées d'al-Andalus, surtout pendant le mois de ramadan. Ainsi, Ibn 'Iḏārī al-Murrākuṣī note dans son *Bayān al-Muḡrib* que le *ḥāḡīb* al-Manṣūr Ibn Abī 'Āmir (règne 366-393 H./ 976-1002 J.C.)<sup>(62)</sup> ordonna aux responsables de la grande mosquée de Cordoue de faire brûler dans l'édifice des cierges<sup>(63)</sup>, et d'utiliser ceux-ci simultanément avec les lustres et les lampes en verre<sup>(64)</sup>. Al-Manṣūr lança cette décision, immédiatement après la fin de ses travaux d'agrandissement du *ḡāmi'* cordouan vers 377 H./ 987 J.C. L'emploi des cierges connus sa plus grande ampleur pendant les nuits du mois de ramadan. L'édifice avait besoin de trois quintaux de cire et trois quarts de quintal de lin cotonnier (*al-kattān al-muqaṭṭan*) pour donner corps à cette cire; le grand cierge qui brûlait à côté de l'imam pesait de cinquante à soixante livres, une partie de ce cierge était consommée pendant la totalité du mois de ramadan et tout ce qui en restait était brûlé dans la nuit du vingt-sept du même mois qui correspondait à la

(61) *Ibid.*, p. 13. Il convient de signaler que l'allumage des lampes de la grande mosquée de Séville incombait à deux personnes qui avaient pratiquement les mêmes tâches que les *wuqqād* de la grande mosquée de Sabta (éclairage et nettoyage), cf. E. Lévi-Provençal, *Séville musulmane au début du XI<sup>e</sup> siècle...*, p. 48.

(62) Pour la biographie et les exploits politiques et militaires d'al-Manṣūr Ibn Abī 'Āmir, voir C. Sanchez-Albornoz, *L'Espagne musulmane*, traduit de l'espagnol par Claude Faraggi, Opu/ Publisud, 1985, p. 353-383 ; E. Lévi-Provençal (1999), *Histoire de l'Espagne musulmane...*, t. 2, p. 196-272.

(63) Ibn 'Iḏārī al-Murrākuṣī, *Al-Bayān al-muḡrib fī aḥbār al-andalus wa al-maḡrib*, édition Dār al-ṭaqāfa, Beyrouth, 1998, t. 2, p. 287.

(64) *Ibid.* Il convient de signaler que pendant l'époque d'al-Manṣūr Ibn Abī 'Āmir, le nombre des grands et petits lustres de la grande mosquée de Cordoue était fixé à 280, et le nombre des lampes en verre qui les éclairaient était estimé à 7425. Si exagéré soit-il, le chiffre énorme des lustres et lampes proposé par Ibn 'Iḏārī al-Murrākuṣī dénote de l'importance du budget consacré à l'éclairage de la grande mosquée de Cordoue durant cet épisode de l'histoire andalouse.

fin de la récitation du Coran<sup>(65)</sup>. Dans le même sens, l'historien al-Maqqarī signale dans son *Nafh al-ṭīb* que « durant ce mois on avait besoin de trois quintaux de bougies, un quintal d'étoffe servait à la confection des cierges, le plus gros, qu'on plaçait à côté de l'imām pesait cinquante ou soixante *raṭl* (25 à 30 kgs). On allumait ce cierge durant le courant du mois de ramadan et il brûlait toute la nuit de la *khitma* (fin de la récitation du Coran) »<sup>(66)</sup>.

En guise de conclusion, le présent travail ne peut aucunement avoir la prétention d'être exhaustif. Il se propose d'étudier l'apport des textes quant au mobilier des mosquées médiévales du Mağrib al-Aqṣā, et tente de combler – dans la mesure du possible – un vide documentaire, dû à la rareté des recherches textuelles. Les renseignements contenus dans cet article sont d'un intérêt appréciable en ce sens qu'ils complètent et nuancent les données des enquêtes archéologiques menées sur certains éléments constituant le mobilier des édifices religieux médiévaux (minbars, *'anza-s* et lustres).

\*\*\*

---

(65) Ibn 'Iḍārī al-Murrākuṣī, *Al-Bayān al-muğrib*, t. 2, p. 287. Pour la traduction française du texte d'Ibn 'Iḍārī al-Murrākuṣī, voir C. Sanchez-Albornoz, *L'Espagne musulmane...*, p. 293.

(66) L. Golvin, « L'éclairage des mosquées en Occident Musulman »..., p. 313.